

LE PUBLICISTE.

Tridi 13 Nivôse, an VI.

(Mardi 2 Janvier 1798).



Somme exorbitante demandée par les Algériens au roi de Naples, pour la rançon du prince de Paterno. — Quantité considérable de canons et de fusils enlevés par les Français à Venise. — Changement dans l'ordre de marche de l'armée autrichienne. — Séances fréquentes de la députation d'Empire au congrès de Rastadt, relativement à la sommation faite à la ville de Mayence. — Noms des villes où se tiendront les assemblées électorales.

ITALIE.

De Rome, le 4 décembre.

On mande de Naples que les Algériens ont demandé 700 mille ducats pour la rançon du prince de Paterno, qu'ils prirent, il y a quelques mois. On ajoute qu'ils ne demandent une somme si considérable que parce qu'ils savent que le roi de Naples prend le plus grand intérêt au sort du prisonnier. Le fils du prince de Paterno, prompt à tous les sacrifices pour racheter son père, est parti pour Alger sur un vaisseau espagnol.

Le nouvel édit pour la restauration des finances occupe entièrement les sujets du saint-père, & fait oublier les intérêts politiques. On dit cependant que la cour de Rome va représenter au directoire de la république française, qu'en vertu du traité de Tolentino, les Français se sont engagés à remettre la ville d'Ancone aux troupes papales. Il est aisé de prévoir le succès de ces réclamations. La république anconitaire se hâte d'achever son organisation intérieure : elle a envoyé un ministre plénipotentiaire à la république cisalpine pour en être reconnue.

On annonce que la cour de Turin envoie 15 mille hommes de troupes dans l'Alexandrin & le Tortonese.

De Milan, le 8 décembre.

Le marquis de Gallo s'est arrêté trois jours dans cette ville ; & après avoir satisfait sa curiosité, il a continué sa route pour Naples, où il va occuper le poste de premier ministre d'état.

De Venise, le 14 décembre.

On porte à 6 mille le nombre des canons, & à près de 100 mille celui des fusils, que les Français ont tirés de notre arsenal. Le peuple de cette ville a vu partir avec la plus vive affliction cette riche dépouille ; mais on vient de mettre le comble à ses regrets par l'enlèvement des quatre fameux chevaux de bronze de Corinthe, qui ornoient l'église de Saint-Marc. Ces quatre chevaux furent conduits d'Asie à Rome, sous un des premiers empereurs ; Constantin les fit ensuite transporter à Constantinople ; & , lors de la conquête de cette ville par les Vénitiens unis aux Français, ils échurent en partage aux Vénitiens, qui les transportèrent dans leur capitale, dont ils ont fait l'ornement pendant plus de 500 ans. Ce monument de notre antique splendeur vient de passer entre les mains des Français,

A L L E M A G N E.

De Saltzbourg, le 20 décembre.

Tout est changé dans l'ordre de marche de l'armée

impériale. Le quartier-général, qui devoit d'abord être placé à Saltzbourg, sera réuni à Prague, capitale de la Bohême, sous le commandement immédiat de l'archiduc, nommé gouverneur et vice-roi de Bohême. Le général, comte de la Tour, est parti, le 18, de Constadt avec l'état-major impérial ; le 17, il avoit expédié un courrier au gouverneur de Mayence, le général de Neu. On croit que ces dépêches sont relatives à la prochaine reddition de cette place aux Français.

Les Autrichiens qui avoient fait tant de dépenses & de travaux pour faire d'Ulm une forteresse de premier ordre, s'en retirent & l'abandonnent à un petit détachement de troupes des cercles. Le gouverneur, baron de Dowich, doit en sortir, le 23, avec le reste de la garnison autrichienne.

De Rastadt, le 21 décembre.

La députation d'Empire tient de fréquentes séances depuis quelques jours. On sait aujourd'hui qu'elles ont rapport à un événement qui, jusqu'ici avoit été tenu secret : c'est que le général Liary a fait sommer, le 14 de ce mois, le général mayençais baron de Ruth, de lui livrer la forteresse de Mayence. On a appris en même temps que le général autrichien, baron de Neu, a protesté contre cette sommation, attendu qu'il étoit encore gouverneur de la place, & qu'il n'en sortiroit que le 29. Sur la première nouvelle de cet événement, la députation d'Empire a expédié un courrier à Ratisbonne, pour annoncer à la diète que les Français recommençoient les hostilités. Elle a réclamé auprès des ministres impériaux l'intervention de sa majesté l'empereur. On a arrêté aujourd'hui de faire de nouvelles remontrances aux ministres français, & de leur demander qu'ils fissent suspendre toute hostilité pendant la durée de l'armistice de 15 jours, non encore expiré. En attendant le résultat de ces démarches, la députation a demandé qu'il fût donné des ordres au général commandant les troupes d'Empire, de prendre les mesures nécessaires pour la sûreté des forteresses, & de rendre compte de l'état dans lequel elles se trouvent. Comme les ministres français dans leur réponse aux premières réclamations qui leur ont été présentées, doivent avoir dit que la conduite du gouvernement français étoit fondée sur une convention faite ici entre M. de Cobentzel & le général Buonaparte, en conformité du traité de paix de Campo-Formio, la légation saxonne a, dit-on, ouvert aujourd'hui l'avis de prier les ministres plénipotentiaires de S. M. l'empereur, de donner communication de ladite convention, ou au moins des éclaircissemens à ce sujet ; ce qui a été adopté.

La légation prussienne est maintenant complète par l'arrivée de M. de Dohm : elle s'est légitimée aujourd'hui auprès de la députation d'Empire. Dans les pleins pouvoirs présentés par M. le comte de Goert, ce ministre & MM. de Jacobi & de Dohm, sont qualifiés *envoyés* (généralité).

Les députés de l'Empire paroissent en proie à de vives inquiétudes. Ils s'aperçoivent qu'ils ne sont gueres ici que pour la forme : que, lorsqu'on sera fatigué de leur lenteur, on leur donnera des ordres ; que le traité va s'exécuter, quelque soit leur détermination.

S U I S S E.

De Guminès, après Berne, le 22 décembre.

Depuis que les Français sont entrés dans la partie de l'évêché de Bâle qui leur avoit été cédée, ils s'y conduisent fort bien ; & les alarmes que l'incertitude de leurs projets avoit excitées, n'existent plus. On a vu qu'ils ne vouloient que se mettre en possession d'un territoire qui leur appartenoit en exécution du traité de 1793. Ils ont exactement respecté les limites, & ne se sont établis qu'à la Neuville & dans le territoire de l'évêché. Ils ont témoigné le plus grand desir de ne point nous inquiéter, & ont déclaré qu'ils en avoient l'ordre le plus positif. A Bienna, ils ont destitué le maire & le receveur de l'évêque : ils ont demandé l'arrestation du maire ; mais le conseil de la ville s'y est refusé, ainsi qu'à admettre le nouveau maire qu'ils avoient nommé, en alléguant que ce magistrat doit être pris dans les conseils. Les troupes de Berne sont actuellement au Pont de Thielle & sur la ligne de la frontière en assez grand nombre ; elles communiquent de bonne intelligence avec les Français.

Nous avons eu communication d'une lettre de Bascher, qui assure positivement que l'intention de la *grande nation* dont il est l'organe, ne veut que faire jouir en paix le peuple helvétique de sa liberté & de son indépendance. Cette déclaration inspire la plus grande confiance.

Le conseil de Zurich avoit, sur la réquisition de Bascher, invité les cantons à convoquer au plutôt une diète pour prendre une résolution commune tant sur la demande de la France que sur la situation de la Suisse. Cette diète vient d'être convoquée à Arau, canton de Berne, pour le 24 de ce mois. Les députés des cantons sont nommés : l'un des deux nommés par Berne est M. Fruhing, homme estimé par son caractère & ses lumières, & qui passe pour le chef du parti le plus attaché à la république française.

Les conseils des divers cantons ont pris la résolution de faire tout ce qui pouvoit leur éviter de nouvelles réclamations de la part de la république française. Ils ont pris les arrêtés les plus sévères contre les émigrés, les déportés & les prêtres réfugiés en Suisse ; ils sont expulsés sans exception des frontières. A Fribourg, tous ont ordre de sortir du canton pour le 16 janvier, sans aucun délai, à l'exception des malades, des enfans, des vieillards de 65 ans. A Berne, les deux-cents ont pris un arrêté pour les obliger, sans exception, de sortir du canton au 5 février. Ces réglemens particuliers seront vraisemblablement fortifiés par une décision de la diète. Au reste, les ordres pour faire armer en masse le peuple du canton sont suspendus. Un grand nombre d'hommes qu'on avoit déjà fait marcher vers les frontières, sont rentrés dans leurs foyers. La plus grande sécurité paroit régner actuellement à Berne.

On écrit de Hambourg que Lafayette & sa famille sont toujours dans un château qu'il a loué près d'Altona, & où sont aussi réunis Latour-Maubourg & Bureau-de-Puzy avec leur famille. La santé de Lafayette est parfaitement rétablie ; sa femme a peine à se remettre des suites de la captivité à laquelle elle s'étoit condamnée avec ses filles. Ils se proposent toujours de partir pour l'Amérique Septentrionale au printemps.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 12 nivose.

Il est certain que M. d'Aranjo, ministre de Portugal, resté à Paris depuis la nouvelle rupture avec sa cour, a été enfermé, il y a trois jours, au Temple, après avoir subi un interrogatoire au ministère de la police. Les scellés ont été mis sur ses papiers.

« Il paroît, dit *Poultier* à ce sujet, que cet ambassadeur, qui d'ailleurs est connu sous des rapports assez avantageux, a été dupe du nommé Wiscovich, intrigant arrêté, il y a trois mois.

« Ce Wiscovich, faiseur d'affaires, s'étoit particulièrement attaché aux envoyés des puissances étrangères desquels il tiroit de fortes sommes, en leur faisant croire qu'elles étoient destinées aux membres du gouvernement. M. d'Aranjo, escroqué & abusé par cet intrigant, a, dit-on, répandu et même écrit qu'avec un million de plus il obtiendrait de certains directeurs des conditions avantageuses pour le traité de paix avec le Portugal. L'affaire de M. Quirini est à-peu-près dans le même sens, si ce n'est que ce dernier ne mérite pas autant d'indulgence que M. d'Aranjo, aux principes & à la moralité duquel on rend justice.

« Wiscovich est, dit-on en outre, fortement compromis comme machinateur de conspirations royalistes, & agent de l'Angleterre ».

— Les journaux officiels combattent comme inconstitutionnelle & dangereuse la prolongation des pouvoirs que les conseils accordent à leurs commissions des inspecteurs de la salle. Ils déclarent que l'article soixante-sept de la constitution défend cette espèce de comité permanent.

— Belinot, membre du conseil des cinq cents, a fait imprimer qu'il avoit reçu une lettre de Londres, écrite par une personne digne de foi : cette lettre porte que Pitt a été rendu par le peuple, & que tout étoit dans la ville à feu & à sang. Il ne dit pas même la date de cette lettre.

— Buonaparte assista avant-hier à l'Opéra. Il étoit sans uniforme & sans suite. Cependant, dès qu'il fut apperçu, les applaudissemens, les acclamations, les cris de *vive Buonaparte* s'élevèrent de toutes parts, & se prolongèrent pendant plusieurs minutes. On donnoit *Horatius Coclès* ; les applications furent saisies avec le plus vif enthousiasme. Le héros s'étoit retiré au fond de la loge, comme pour échapper à l'admiration. Le spectacle ne fut pas fort bien entendu, parce que le public paroissoit bien plus curieux de voir le héros que la pièce.

« Si j'avois su que les loges fussent si découvertes, je ne serois pas venu, a dit Buonaparte à une des personnes qui étoient avec lui ».

— On a illuminé à Lyon, lors du passage de l'épouse de Buonaparte. On lui a donné des bals, des fêtes ; une

couronne de roses pour elle, & une branche de laurier pour apporter à son mari. Les artistes & les graveurs de la même ville se sont réunis & ont fait les frais d'une médaille en l'honneur du pacificateur du continent.

— La fête que Talleyrand-Périgord devoit donner aujourd'hui, est différée de quelques jours, à cause d'une légère indisposition de la citoyenne Buonaparte.

— Des arrestations importantes ont eu lieu du côté d'Alençon; on y a pris d'anciens chefs de chouans, accusés de diriger les brigandages qui se commettent dans ces contrées. De ce nombre est un nommé Dumourier.

— *L'Ami des Loix* assure que l'Angleterre travaille avec une grande activité à renouer la coalition entre elle, la Prusse & la Russie.

Nous le croyons aussi; mais nous ne pensons pas qu'elle réussisse à faire adopter au roi de Prusse un système qui le perdrait, puisque, grâce à l'éloignement de la Russie, il auroit presque seul sur les bras toutes les armées françaises.

— On parle d'une grande mésintelligence entre l'empereur & le cabinet de Londres.

— Didier, Gasc & Janot ont réussi à se faire nommer membres du conseil législatif de Genève.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Cadix, le 22 frimaire. — Lettre du citoyen Perrel, vice-consul, envoyée au ministre de la marine.

« Nous avons eu l'agréable nouvelle de l'entrée à la Guyara, le 30 du passé, d'une frégate de guerre anglaise *l'Hermione*, de 44 canons, doublée en cuivre, & dont l'équipage est venu se rendre à notre monarque, par capitulation, sous la condition d'être reçu & admis comme ses sujets & vassaux, & de ne pouvoir être livrés pour aucun motif à la Grande-Bretagne; les gens de cet équipage ont déclaré avoir pris cette résolution à cause des mauvais traitemens qu'on leur a fait éprouver, & qu'entre que depuis quatre ans on ne leur paie pas de salaires, ils étoient mal nourris, & trop rigoureusement punis, de sorte que s'étant soulevés à bord, avec la détermination de passer dans un port espagnol, ils ont fait embarquer les officiers & les troupes dans la chaloupe, & les ont fait mettre à terre à 10 lieues de Puerto-Rico.

» Il paroît, suivant d'autres avis, & même d'après le rapport du capitaine du brigantin espagnol, *N. D. del Carmen*, que les officiers de cette frégate anglaise, *l'Hermione*, ou du moins la plupart, & notamment le commandant, que l'on dit être un jeune homme de 24 à 25 ans, & d'une des premières maisons d'Angleterre, ont éprouvé un sort plus fâcheux, & qu'ils ont été égorgés par les gens de leur équipage. (*Ext. des feuilles officielles*).

A V I S - I M P O R T A N T.

Le prix de la souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, & 45 liv. pour un an. Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du *PUBLICISTE*, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 12 nivôse.

Le conseil reçoit un grand nombre de dons patriotiques pour la descente en Angleterre.

Jean Debry rappelle la loi qui accorde des pensions à différentes veuves de généraux morts pour la patrie, & demande qu'elle soit étendue à la femme & à la sœur du général Dugommier.

Riou représente que ces citoyennes ont déjà des pensions.

Jean Debry répond qu'il désireroit que le fait fût exact, mais d'après une lettre du général Buonaparte ces deux citoyennes sont dans le besoin.

Le tout est renvoyé à une commission.

Fabre fait autoriser la commune de Lyon à emprunter sur elle-même 90 mille francs pour subvenir aux frais de son illumination.

Les administrateurs de l'hospice de Strasbourg se plaignent de ce que les commissaires de la trésorerie ne font pas liquider des sommes dûes à cet hospice, & dont il a le plus grand besoin.

Le conseil ordonne le renvoi au directoire exécutif.

Guillemardet présente à la discussion le projet de résolution sur les lieux où devroit se réunir les prochains corps électoraux. Il en lit le tableau.

Ce tableau donne lieu à quelques réclamations; un membre prend la défense de la commune de Bordeaux; il assure qu'elle est très-oivique, & qu'elle a souvent été calomniée.

Ehrmann dit qu'il ne s'agit nullement ici de noter des communes d'incivisme; le rapporteur ajoute que ce n'a pas été l'intention de la commission: elle a voulu seulement, d'après les renseignemens qu'elle a reçus du gouvernement, indiquer les lieux où il est présumable que les assemblées électorales seront le plus tranquilles.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur la réclamation.

Lefevre (du Jura) demande que l'assemblée du département se tienne à Arbois, comme la commission l'a proposé d'abord, & non à Dôle qu'elle y a substitué. A Dôle, dit-il, la classe riche est peu attachée à la république, & la classe industrielle est égarée; les habitans d'Arbois, au contraire, ont donné des preuves constantes de patriotisme.

Après quelques débats, on demande au rapporteur les causes du changement fait par la commission; il dit que ce sont les renseignemens reçus du gouvernement, et d'ailleurs Arbois est la patrie de Pichegra.

Cela importe peu, dit Lefevre; les habitans d'Arbois ont été des premiers à vous envoyer une adresse pour vous remercier d'avoir puni le scélérat qui étoit né dans leur sein.

Quirot parle pour Dôle, tout en rendant justice au patriotisme des habitans d'Arbois.

Bentabolle dit qu'en parlant de Dôle, on a parlé d'anarchistes; il ne les aime pas; il ne les aimera jamais, mais c'est en abusant de ce mot, qu'on est parvenu à faire faire de si mauvaises élections.

Dôle est maintenu.

Portier & Borel font substituer Clermont à Liancour, qu'ils disent être trop petit pour que les électeurs de l'Oise puissent s'y réunir.

Le tableau est adopté comme il suit :

Ain, Bourg; Aisne, Saint-Quentin; Allier, Mont-Luçon; Basses-Alpes, Digac; Hautes-Alpes, Gap; Alpes-Maritimes, Nice; Ardèche, Viviers; Ardennes, Givet; Arriège, Saint-Giron; l'Aube, Arcis; l'Aude, Carcassonne; l'Aveyron, Millau.

Bouches-du-Rhône, Marseille. Calvados, Caen; Cantal, Aurillac; Charente, Ruffec; Charente-Inférieure, Saintes; Cher, Bourges; Correze, Tulle; Côte-d'Or, Dijon; Côtes-du-Nord, Guingamp; la Creuse, Aubusson.

Del Ingano de Saint-Domingue, Saint-Domingue; la Dordogne, Périgueux; le Doubs, Besançon; la Drôme, Valence; la Dyle, Bruxelles; l'Escant, Gand; l'Eure, Pont-Audemer; Eure & Loir, Chartres.

Le Finistère, Brest; les Forêts, Luxembourg. Le Gard, Nîmes, Haute-Garonne, Toulouse; le Gers, Auch; la Gironde, la Réole; le Golo, Bastia; la Guadeloupe, le port de la Liberté; la Guyane française; Cayenne.

L'Hérault, Montpellier. Ille & Vilaine, Dol; l'Indre, Issoudun; Indre & Loir, Tours; Indes-Orientales, ce département n'est pas organisé; Isle de France, Isle de la Réunion, ces deux départements ne sont pas organisés.

Jemmapes, Mons; Jura, Dôle. Les Landes, Mont-de-Marsan; Liamone; Ajaccio; Loir & Cher, Vendôme; la Loire, Roanne; Haute-Loire, le Puy; Loire-Inférieure, Nantes; Loiret, Montargis; le Lot, Cahors; Lot & Garonne, Agen; la Lozère, Mende; Saône & Loire, le Carrénago; la Lys, Bruges.

Seine & Loire, Angers; la Manche, Saint-Lô; la Marne, Sézanne; Haute-Marne, Chaumont; la Martinique, Saint-Pierre; la Mayenne, Château-Gontier; la Meurthe, Nancy; la Meuse, Bar-sur-Ornain; Meuse-Inférieure, Maëstricht; Mont-Blanc, Chambéry; Mont-Terrible, Monbelliard; Morbihan, Vannes; la Moselle, Sarguemines.

Les Deux-Nelhes, Anvers; la Nièvre, Nevers; le Nord, Valenciennes; le Nord de Saint-Domingue, le Port-de-Paix; l'Oise, Clermont; l'Orne, Alençon; l'Ouest de Saint-Domingue, Gonaïves; l'Ourthe, Liège.

Pas-de-Calais, Béthune; Puy-de-Dôme, Issoire; Basses-Pyrénées, Orthez; Hautes-Pyrénées, Bagneres-l'Adour; Pyrénées-Orientales, Prades.

Bas-Rhin, Wissembourg; Haut-Rhin, Neuf-Brisach; le Rhône, Condrieux.

Sambre & Meuse, Rochefort; Samana, Sant-Yago; Haute-Saône, Gray; Saône & Loire, Mâcon; la Sarthe, la Ferté-Bernard; la Seine, Paris; la Seine-Inférieure, Rouen; Seine & Marne, Meaux; Seine & Oise, Versailles; les Deux-Sevres, Niort; la Somme, Péronne; Sud de Saint-Domingue, Jacmel.

Le Tarn, Alby. Le Var, Toulon; Vancluse, Avignon; la Vendée, les Sables; la Vienne, Civray; la Haute-Vienne, Limoges; les Vosges, Epinal; l'Yonne, Sens.

Talot fait un rapport pour l'établissement des vétérans gardes-ruraux. — Le conseil en ordonne l'impression.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARRAGON.

Séance du 12 nivôse.

On reprend la discussion sur la résolution relative à la mise en activité de la constitution dans les colonies.

Lavaux soutient la résolution. On ne peut refuser, dit-il, les droits de citoyen aux noirs arrivés depuis peu d'Afrique, pour lesquels ces colonies sont devenues, pour ainsi dire, le lieu de leur naissance, depuis qu'on les y a conduits malgré eux, après les avoir arrachés à leur première patrie. Ainsi ils ne sont point étrangers.

La difficulté des appels ne sera pas si grande, & n'occasionnera pas autant de lenteurs qu'on le craint. On n'appellera pas toujours d'un département colonial au département colonial le plus éloigné; l'article 218 s'y oppose. Mais quand on le ferait, il ne faudroit que 31 jours pour aller au département colonial le plus éloigné & en revenir d'Europe. Le droit de patentes est nécessaire pour qu'on n'abandonne point la culture, afin de venir s'établir dans les villes. Le peu de durée de la vie dans les colonies, n'est point une raison pour n'y point établir les droits de timbre & d'enregistrement: puisque ces droits sont perçus en Europe, ils doivent l'être dans les colonies.

Roger-Ducos soutient aussi la résolution; il répète les observations contenues dans son rapport; il ajoute que, depuis neuf ans, on n'a pas introduit de noirs dans les colonies. Ainsi, les derniers qui y sont venus, ont vingt-deux mois de résidence de plus que la constitution n'en exige pour exercer les droits de citoyens français.

Perré demande à faire quelques nouvelles observations. On demande la clôture de la discussion.

Le conseil la ferme & approuve la résolution.

Bourse du 12 nivôse.

Amsterdam.....57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{4}$.	Bâle..... $\frac{1}{2}$ ben., $\frac{1}{2}$ per.
Idem cour.....55 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{1}{4}$.	Lausanne..... $\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ p.
Hambourg.....194, 192.	Londres.....
Madrid..131, 121.17 s. $\frac{1}{2}$.	Inscript...71.5 s., 2 s. $\frac{1}{2}$, 71.
Mad. effect.....15 l.	Bon $\frac{1}{2}$31.13 s., 13 s. $\frac{1}{2}$.
Cadix.....12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$50 l., 31 l. perte.
Cad. effect.15 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin.....105 l.
Gènes.....94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg....50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne.....103, 102.	Piastre.....5 l. 6 s. 9 d.
Lyon..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Quadruple.....81 l.
Marseille.....1 b. à 10 j.	Ducat d'Hol....11 l. 12 s.
Bordeaux.....pair 15 j.	Guinée.....26 l.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain.34 l. 15 s. à 35 l.

Esprit $\frac{3}{4}$, 520 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 380 à 90 liv.
— Huile d'olive, 11., 11. 2 s. — Café Martin., 21. 8 s., 11 s. —
Café Saint-Domingue, 2 liv. 6 s., 7 s. — Sucre de Hollande,
2 liv. 2 s., 3 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 1 s. —
Savon de Marseille, 17 s. 3 d. — Coton du Levant, 11. 15 s.
à 2 liv. 8 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 2 s. — Sel,
4 liv. 5 s.

A. FRANÇOIS.